

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
2 Charles III

N° 178

Tuesday, February 13, 2024

2 p.m.

The Honourable RAYMONDE GAGNÉ, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
2 Charles III

Le mardi 13 février 2024

14 heures

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ, Présidente

The Members convened were:

The Honourable Senators

Al Zaibak	Cormier
Arnot	Cotter
Ataullahjan	Coyle
Aucoin	Cuzner
Audette	Dagenais
Batters	Dalphond
Bellemare	Dasko
Black	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)
Boehm	Deacon (<i>Ontario</i>)
Boniface	Dean
Boyer	Downe
Brazeau	Duncan
Burey	Forest
Busson	Francis
Cardozo	Francis
Carignan	Gagné
Clement	Galvez
Cordy	Gerba

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Al Zaibak	Cormier	Gignac
Arnot	Cotter	Gold
Ataullahjan	Coyle	Greene
Aucoin	Cuzner	Greenwood
Audette	Dagenais	Harder
Batters	Dalphond	Housakos
Bellemare	Dasko	Jaffer
Black	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	Kingston
Boehm	Deacon (<i>Ontario</i>)	Klyne
Boniface	Dean	Kutcher
Boyer	Downe	LaBoucane-Benson
Brazeau	Duncan	Lankin
Burey	Forest	Loffreda
Busson	Francis	MacAdam
Cardozo	Francis	MacDonald
Carignan	Gagné	Manning
Clement	Galvez	Marshall
Cordy	Gerba	Martin

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Massicotte	Quinn
McBean	Ravalia
McNair	Richards
McPhedran	Ringuette
Mégie	Ross
Miville-Dechéne	Saint-Germain
Mockler	Seidman
Moncion	Senior
Moodie	Simons
Oh	Smith
Omidvar	Sorensen
Osler	Tannas
Pate	Varone
Patterson	Verner
Petten	Wallin
Plett	Wells
Poirier	White
Prosper	Yussuff

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

Massicotte	Quinn
McBean	Ravalia
McNair	Richards
McPhedran	Ringuette
Mégie	Ross
Miville-Dechéne	Saint-Germain
Mockler	Seidman
Moncion	Senior
Moodie	Simons
Oh	Smith
Omidvar	Sorensen
Osler	Tannas
Pate	Varone
Patterson	Verner
Petten	Wallin
Plett	Wells
Poirier	White
Prosper	Yussuff

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

At 2:14 p.m., the sitting was suspended.

At 2:21 p.m., the sitting resumed.

SENATORS' STATEMENTS

An Honourable Senator made a statement.

At 2:27 p.m., the sitting was suspended.

At 2:48 p.m., the sitting resumed.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

ORDERS OF THE DAY

Pursuant to the order adopted December 7, 2021, the Honourable Senator LaBoucane-Benson informed the Senate that Question Period with the Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs and Associate Minister of National Defence, will take place on Thursday, February 15, 2024, at 4 p.m.

GOVERNMENT BUSINESS**Bills – Second Reading**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

À 14 h 14, la séance est suspendue.

À 14 h 21, la séance reprend.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Un honorable sénateur fait une déclaration.

À 14 h 27, la séance est suspendue.

À 14 h 48, la séance reprend.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'ordre adopté le 7 décembre 2021, l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson avise le Sénat que la période des questions avec l'honorable Ginette Petitpas Taylor, c.p., députée, ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, aura lieu le jeudi 15 février 2024 à 16 heures.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**Projets de loi – Deuxième lecture**

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

SPEAKER'S STATEMENT

Honourable senators, yesterday the Senate discharged Bill S-241 and its subject matter from the committees that were dealing with those topics, and the bill was withdrawn. This decision resolved the questions that had given rise to the point of order raised by Senator Plett last Thursday, and a ruling is no longer required. Debate on Bill S-15 can therefore proceed. I do, however, wish to thank colleagues for their analyses of the topic.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Second Reading

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-57, An Act to implement the 2023 Free Trade Agreement between Canada and Ukraine.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees – Other

Orders No. 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 1 and 132 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 3, 4, 5 and 6 were called and postponed until the next sitting.

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Honourables sénateurs, hier le Sénat a déchargé le projet de loi S-241 et sa teneur des comités qui traitaient de ces sujets et le projet de loi a été retiré. Cette décision règle les questions ayant mené au rappel au Règlement soulevé par le sénateur Plett jeudi dernier, et une décision n'est donc plus nécessaire. Le débat sur le projet de loi S-15 peut donc se poursuivre. Je souhaite, toutefois, remercier les collègues de leurs analyses à cet égard.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Deuxième lecture

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-57, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine de 2023.

L'honorable sénateur Harder, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Plett, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités – Autres

Les articles n^{os} 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^{os} 1 et 132 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 3, 4, 5 et 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills – Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills – Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Omidvar, seconded by the Honourable Senator Clement, for the adoption of the eighteenth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (*Bill S-244, An Act to amend the Department of Employment and Social Development Act and the Employment Insurance Act (Employment Insurance Council), with an amendment*), presented in the Senate on December 11, 2023.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Senate Public Bills – Second Reading

Orders No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 and 31 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kutcher, seconded by the Honourable Senator Boehm, for the second reading of Bill S-276, An Act respecting Ukrainian Heritage Month.

After debate,

With leave of the Senate,

Further debate on the motion was adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Plett.

○ ○ ○

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Omidvar, appuyée par l'honorable sénatrice Clement, tendant à l'adoption du dix-huitième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (*projet de loi S-244, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Loi sur l'assurance-emploi (Conseil de l'assurance-emploi), avec un amendement*), présenté au Sénat le 11 décembre 2023.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Plett, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kutcher, appuyée par l'honorable sénateur Boehm, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-276, Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien.

Après débat,

Avec le consentement du Sénat,

La suite du débat sur la motion est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Plett.

○ ○ ○

Orders No. 33, 34, 35, 36, 37, 38 and 39 were called and postponed until the next sitting.

Les articles n^{os} 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Commons Public Bills – Second Reading

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Orders No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 and 13 were called and postponed until the next sitting.

Les articles n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reports of Committees – Other

Rapports de comités – Autres

Orders No. 31, 33, 40, 51, 53 and 56 were called and postponed until the next sitting.

Les articles n^{os} 31, 33, 40, 51, 53 et 56 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boehm, seconded by the Honourable Senator Forest:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boehm, appuyée par l'honorable sénateur Forest,

That the twelfth report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, entitled *More than a Vocation: Canada's Need for a 21st Century Foreign Service*, deposited with the Clerk of the Senate on Wednesday, December 6, 2023, be adopted and that, pursuant to rule 12-23(1), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Foreign Affairs being identified as the minister responsible for responding to the report.

Que le douzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, intitulé *Plus qu'une vocation : le Canada doit se doter d'un service extérieur adapté au XXI^e siècle*, déposé auprès du greffier du Sénat le mercredi 6 décembre 2023, soit adopté et que, conformément à l'article 12-23(1) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, le ministre des Affaires étrangères étant désigné ministre chargé de répondre à ce rapport.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Batters, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Batters, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

o o o

Order No. 62 was called and postponed until the next sitting.

L'article n^o 62 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

Motions

Orders No. 3, 4, 5 and 6 were called and postponed until the next sitting.

Les articles n^{os} 3, 4, 5 et 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Galvez, seconded by the Honourable Senator Forest:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Galvez, appuyée par l'honorable sénateur Forest,

That the Senate of Canada recognize that:

Que le Sénat du Canada reconnaisse que :

- (a) climate change is an urgent crisis that requires an immediate and ambitious response;
- (b) human activity is unequivocally warming the atmosphere, ocean and land at an unprecedented pace, and is provoking weather and climate extremes in every region across the globe, including in the Arctic, which is warming at more than twice the global rate;

- a) les changements climatiques constituent une urgence qui exige une réponse immédiate et ambitieuse;
- b) l'activité humaine est, sans équivoque, responsable du réchauffement de l'atmosphère, de l'océan et de la terre à un rythme sans précédent, et est en train de provoquer des extrêmes météorologiques et climatiques dans toutes les régions du globe, incluant l'Arctique, qui se réchauffe à un rythme plus de deux fois supérieur au taux global;

- (c) failure to address climate change is resulting in catastrophic consequences especially for Canadian youth, Indigenous Peoples and future generations; and
- (d) climate change is negatively impacting the health and safety of Canadians, and the financial stability of Canada;

That the Senate declare that Canada is in a national climate emergency which requires that Canada uphold its international commitments with respect to climate change and increase its climate action in line with the Paris Agreement's objective of holding global warming well below two degrees Celsius and pursuing efforts to keep global warming below 1.5 degrees Celsius; and

That the Senate commit to action on mitigation and adaptation in response to the climate emergency and that it consider this urgency for action while undertaking its parliamentary business.

Ordered: That further debate on the motion be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Housakos.

o o o

Orders No. 11 and 12 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Patterson (*Nunavut*), seconded by the Honourable Senator Greene:

Whereas the Senate provides representation for groups that are often underrepresented in Parliament, such as Aboriginal peoples, visible minorities and women;

Whereas paragraph (3) of section 23 of the *Constitution Act, 1867* requires that, in order to be qualified for appointment to and to maintain a place in the Senate, a person must own land with a net worth of at least four thousand dollars in the province for which he or she is appointed;

Whereas a person's personal circumstances or the availability of real property in a particular location may prevent him or her from owning the required property;

Whereas appointment to the Senate should not be restricted to those who own real property of a minimum net worth;

Whereas the existing real property qualification is inconsistent with the democratic values of modern Canadian society and is no longer an appropriate or relevant measure of the fitness of a person to serve in the Senate;

Whereas, in the case of Quebec, each of the twenty-four Senators representing the province must be appointed for and

- c) l'incapacité de répondre aux changements climatiques a des conséquences catastrophiques, surtout pour les jeunes Canadiens, les peuples autochtones et les générations futures;
- d) les changements climatiques ont un effet négatif sur la santé et la sécurité des Canadiens et la stabilité financière du Canada;

Que le Sénat déclare que le Canada est en période d'urgence climatique nationale, qui requiert que le Canada maintienne ses obligations internationales par rapport aux changements climatiques et augmente ses actions climatiques conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de deux degrés Celsius et de poursuivre les efforts afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 degré Celsius;

Que le Sénat s'engage à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation en réponse à l'urgence climatique et qu'il tienne compte de cette urgence d'agir dans le cadre de ses travaux parlementaires.

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Housakos.

o o o

Les articles n^{os} 11 et 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Patterson (*Nunavut*), appuyée par l'honorable sénateur Greene,

Attendu :

que le Sénat défend les intérêts de groupes souvent sous-représentés au Parlement, tels les Autochtones, les minorités visibles et les femmes;

que le point 3 de l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit qu'une personne doit, pour être nommée au Sénat et y conserver son siège, posséder des terres d'une valeur nette minimale de quatre mille dollars situées dans la province pour laquelle elle est nommée;

qu'il se peut que des circonstances personnelles ou le marché immobilier d'une région donnée empêchent une personne de posséder la propriété requise;

que chacun devrait être admissible à une nomination au Sénat, indépendamment de la valeur nette de ses biens immobiliers;

que la qualification en matière de propriété immobilière n'est pas conforme aux valeurs démocratiques de la société canadienne moderne et qu'elle ne constitue plus une garantie adéquate ou valable de l'aptitude d'une personne à siéger au Sénat;

que chacun des vingt-quatre sénateurs du Québec est nommé pour un collège électoral donné et doit remplir la

must have either their real property qualification in or be resident of a specified Electoral Division;

Whereas an amendment to the Constitution of Canada in relation to any provision that applies to one or more, but not all, provinces may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province to which the amendment applies;

Whereas the Supreme Court of Canada has determined that a full repeal of paragraph (3) of section 23 of the *Constitution Act, 1867*, respecting the real property qualification of Senators, would require a resolution of the Quebec National Assembly pursuant to section 43 of the *Constitution Act, 1982*;

Now, therefore, the Senate resolves that an amendment to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by Her Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the Schedule hereto.

SCHEDULE

AMENDMENT TO THE CONSTITUTION OF CANADA

1. **(1) Paragraph (3) of section 23 of the *Constitution Act, 1867* is repealed.**

(2) Section 23 of the Act is amended by replacing the semi-colon at the end of paragraph (5) with a period and by repealing paragraph (6).

2. **The Declaration of Qualification set out in The Fifth Schedule to the Act is replaced by the following:**

I, *A.B.*, do declare and testify that I am by law duly qualified to be appointed a member of the Senate of Canada.

3. **This Amendment may be cited as the *Constitution Amendment, [year of proclamation]* (Real property qualification of Senators).**

Ordered: That further debate on the motion be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Housakos.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tannas, seconded by the Honourable Senator Black:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice:

1. except as provided in this order, the question not be put on the motion for third reading of a government bill unless the orders for resuming debate at second and third reading have, together, been called at least three times, in addition to the sittings at which the motions for second and third readings were moved;

qualification en matière de propriété immobilière dans ce collège électoral ou y résider;

que les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée;

que la Cour suprême du Canada a déclaré que l'abrogation complète du point 3 de l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1867* concernant la qualification des sénateurs en matière de propriété immobilière requiert une résolution de l'Assemblée nationale du Québec conformément à l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982*,

Le Sénat a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

MODIFICATION À LA CONSTITUTION DU CANADA

1. **(1) Le point 3 de l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1867* est abrogé.**

(2) L'article 23 de la même loi est modifié par remplacement du point-virgule à la fin du point 5 par un point et par abrogation du point 6.

2. **La Déclaration des qualifications exigées figurant à la cinquième annexe de la même loi est remplacée par ce qui suit :**

Je, *A.B.*, déclare et atteste que j'ai les qualifications exigées par la loi pour être nommé membre du Sénat du Canada.

3. **Titre de la présente modification : « *Modification constitutionnelle de (année de proclamation)* (qualification des sénateurs en matière de propriété immobilière) ».**

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Housakos.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tannas, appuyée par l'honorable sénateur Black,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle :

1. sauf disposition contraire du présent ordre, la motion d'adoption à l'étape de la troisième lecture d'un projet de loi du gouvernement ne soit pas mise aux voix à moins que les ordres pour la reprise du débat aux étapes des deuxième et troisième lectures aient été appelés au moins trois fois au total, exclusion faite des séances au cours desquelles ont été proposées les motions d'adoption à ces étapes;

2. when a government bill has been read a first time, and before a motion is moved to set the date for second reading, the Leader of the Government in the Senate or the Deputy Leader of the Government in the Senate may, without notice, move that the bill be deemed an urgent matter, and that the provisions of paragraph 1 of this order not apply to proceedings on the bill; and
3. when a motion has been moved pursuant to paragraph 2 of this order, the following provisions apply:
- the debate shall only deal with whether the bill should be deemed an urgent matter or not;
 - the debate shall not be adjourned;
 - the debate shall last a maximum of 20 minutes;
 - no senator shall speak for more than 5 minutes;
 - no senators shall speak more than once;
 - the debate shall not be interrupted for any purpose, except for the reading of a message from the Crown or an event announced in such a message;
 - the debate may continue beyond the ordinary time of adjournment, if necessary, until the conclusion of the debate and consequential business;
 - the time taken in debate and for any vote shall not count as part of Routine Proceedings;
 - no amendment or other motion shall be received, except a motion that a certain senator be now heard or do now speak;
 - when debate concludes or the time for debate expires, the Speaker shall put the question; and
 - any standing vote requested shall not be deferred, and the bells shall ring for only 15 minutes.
2. après la première lecture d'un projet de loi du gouvernement, et avant que soit proposée la motion fixant la date de la deuxième lecture, le leader du gouvernement au Sénat ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat puisse proposer, sans préavis, que le projet de loi soit réputé une affaire urgente et que les dispositions du paragraphe 1 du présent ordre ne s'appliquent pas aux délibérations le concernant;
3. les dispositions ci-après s'appliquent à une motion proposée conformément au paragraphe 2 du présent ordre :
- le débat doit uniquement porter sur la question de savoir si le projet de loi devrait être considéré comme une question urgente ou non;
 - le débat ne peut être ajourné;
 - le débat dure un maximum de 20 minutes;
 - le temps de parole de chaque sénateur est limité à 5 minutes;
 - les sénateurs ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois;
 - le débat ne peut être interrompu pour quelque raison que ce soit, sauf pour la lecture d'un message de la Couronne ou le déroulement d'un événement annoncé dans un tel message;
 - si nécessaire, le débat peut continuer au-delà de l'heure fixée pour la clôture de la séance jusqu'à ce qu'il soit terminé et que soient terminés également les travaux qui en découlent;
 - le temps consacré au débat et à tout vote n'est pas compris dans la durée des affaires courantes;
 - sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
 - la motion est mise aux voix à la fin du débat ou à l'expiration du temps alloué pour celui-ci;
 - si le vote par appel nominal est demandé, il ne peut être reporté et la sonnerie ne se fait entendre que pendant 15 minutes.

Ordered: That further debate on the motion be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Housakos.

o o o

Orders No. 68, 77, 82, 96, 107, 113, 139, 147, 157 and 168 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 1, 3, 4, 5, 8 and 10 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Housakos.

o o o

Les articles n^{os} 68, 77, 82, 96, 107, 113, 139, 147, 157 et 168 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 1, 3, 4, 5, 8 et 10 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Woo, calling the attention of the Senate to the one hundredth anniversary of the *Chinese Exclusion Act*, the contributions that Chinese Canadians have made to our country, and the need to combat contemporary forms of exclusion and discrimination faced by Canadians of Asian descent.

Ordered: That further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Petitclerc.

○ ○ ○

Order No. 12 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Klyne, calling the attention of the Senate to the ongoing business and economic contributions made by Indigenous businesses to Canada's economy.

After debate,

The Honourable Senator Clement moved, seconded by the Honourable Senator Omidvar, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 14, 16, 17 and 19 were called and postponed until the next sitting.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:35 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Summary of the Corporate Plan and Budgets for 2023-27 of Export Development Canada, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 1/44-2562.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Woo, attirant l'attention du Sénat sur le 100^e anniversaire de la *Loi d'exclusion des Chinois*, sur les contributions que les Canadiens d'origine chinoise ont apportées à notre pays et sur la nécessité de combattre les formes contemporaines d'exclusion et de discrimination auxquelles sont confrontés les Canadiens d'origine asiatique.

Ordonné : Que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénatrice Petitclerc.

○ ○ ○

L'article n^o 12 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Klyne, attirant l'attention du Sénat sur l'apport commercial et économique continu des entreprises autochtones à l'économie du Canada.

Après débat,

L'honorable sénatrice Clement propose, appuyée par l'honorable sénatrice Omidvar, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n^{os} 14, 16, 17 et 19 sont appelés et différés à la prochaine séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 35, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Sommaire du plan d'entreprise et budgets de 2023-2027 d'Exportation et développement Canada, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n^o 1/44-2562.

**Changes in Membership of Committees
Pursuant to Rule 12-5****Special Joint Committee on the Declaration of Emergency**

The Honourable Senator Smith was added to the membership (*February 13, 2024*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Hartling replaced the Honourable Senator Clement (*February 13, 2024*).

Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs

The Honourable Senator McNair replaced the Honourable Senator Yussuff (*February 13, 2024*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Woo replaced the Honourable Senator Petten (*February 13, 2024*).

**Modifications de la composition des comités
conformément à l'article 12-5 du Règlement****Comité mixte spécial sur la déclaration de situation de crise**

L'honorable sénateur Smith a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 13 février 2024*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénatrice Hartling a remplacé l'honorable sénatrice Clement (*le 13 février 2024*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

L'honorable sénateur McNair a remplacé l'honorable sénateur Yussuff (*le 13 février 2024*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable sénateur Woo a remplacé l'honorable sénatrice Petten (*le 13 février 2024*).